

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/090/2007 – ÉFAI

AU 118/07

Peine de mort / Préoccupations d'ordre juridique

18 mai 2007

ÉTATS-UNIS (Texas)

Cathy Lynn Henderson (f), Blanche, 50 ans

Cathy Henderson doit être exécutée le 13 juin au Texas. Elle a été condamnée à mort en mai 1995 pour le meurtre d'un bébé âgé de trois mois et demi, Brandon Baugh, qui est mort en janvier 1994.

Dans la matinée du 21 janvier 1994, les parents de Brandon Baugh l'ont déposé chez Cathy Henderson, qui le gardait chaque jour, à Pflugerville, près d'Austin (Texas). Lorsque la mère de l'enfant est revenue le chercher plus tard dans la journée, lui et la nourrice avaient disparu. Le FBI a arrêté Cathy Henderson à Kansas City, dans le Missouri, le 1^{er} février 1994.

Celle-ci a reconnu avoir tué le bébé, mais a affirmé qu'il était mort accidentellement ; elle a toujours maintenu cette version des faits. Elle a déclaré qu'elle avait laissé tomber le bébé, dont la tête avait heurté le sol en béton. Après avoir tenté en vain de le réanimer, elle aurait paniqué, enterré le corps du nourrisson et fui vers le Missouri, son État d'origine. Après la découverte du corps, le 8 février, Cathy Henderson a été inculpée de meurtre puni de la peine de mort. C'est la sanction prévue par le Code pénal texan pour le meurtre d'un enfant âgé de moins de six ans.

Le jury a entendu l'avis d'experts selon lesquels les lésions que présentait le bébé au niveau du crâne ne pouvaient pas avoir été provoquées par une chute accidentelle des bras de l'accusée. D'après le docteur Roberto Bayardo, qui avait procédé à l'autopsie, la nature des blessures « *prouvait* » que Cathy Henderson avait délibérément tué Brandon Baugh en lui donnant un coup sur la tête. Il a affirmé qu'il aurait fallu, par exemple, que le bébé tombe « *d'une hauteur de plus de deux étages* » ou qu'il « *subisse un accident de la route* » pour présenter de telles lésions crâniennes. Le docteur Sparks Veasey a indiqué qu'il était mort après que « *sa tête [eut] percuté, de manière extrêmement violente, une surface lisse – le sol, un plan de travail, un bureau ou un mur* ». L'accusation n'a présenté aucun élément décrivant la scène du crime afin d'illustrer les hypothèses de ses experts.

L'analyse de la « *force* » nécessaire pour briser un objet, y compris lorsqu'il s'agit d'un crâne, nécessite des compétences scientifiques dans les domaines de la physique et de l'ingénierie, plutôt que de la médecine. C'est de ce constat qu'est née la discipline appelée « *biomécanique* ». Avant le procès, les avocats de la défense avaient tenté d'obtenir un financement pour engager un expert capable d'effectuer des recherches biomécaniques permettant de confirmer ou d'infirmer la version de Cathy Henderson. Cette demande a été rejetée. Le jury a reconnu Cathy Henderson coupable d'infanticide puni de la peine capitale et, après avoir conclu qu'elle représenterait un danger pour la société si on la laissait vivre, il s'est prononcé en faveur de son exécution.

Dans le cadre d'un recours qui vient d'être formé devant la cour d'appel pénale du Texas, les avocats actuels de Cathy Henderson soulèvent le fait que l'analyse biomécanique des traumatismes crâniens chez l'enfant a énormément évolué au cours des douze années écoulées depuis son procès en première instance. En s'appuyant sur quatre rapports d'expertise, ils font remarquer que cette procédure se serait déroulée aujourd'hui dans un contexte scientifique radicalement différent de celui existant en 1995. Ainsi, le docteur Peter Stephens écrit : « *La consultation et le témoignage d'experts en biomécanique est indispensable pour comprendre une lésion crânienne résultant d'un choc, et obligatoire dans toute procédure judiciaire civile ou pénale [...] Dans une affaire controversée où la victime présente des lésions crâniennes, je n'imaginerais pas me prononcer sur les causes et les circonstances de sa mort sans obtenir, ou du moins recommander, un examen biomécanique.* »

Bien qu'il soit d'accord avec les experts présents lors des audiences pour dire que Brandon Baugh est mort d'une blessure par chute, le docteur John Plunkett, médecin légiste spécialisé dans les traumatismes crâniens infantiles, estime que les conclusions du docteur Bayardo sont « *erronées* » et que ce dernier s'est

« écarté de son domaine de spécialité et de ses compétences médicales en émettant un avis sur la “force” du choc subi par le nourrisson et en affirmant que cette “force” ne pouvait pas être celle d’une chute accidentelle ». Il fait également remarquer que le procès-verbal des audiences indique qu’ « aucun des experts médicaux témoignant lors du procès de Madame Henderson ne s’y entendait [en biomécanique] ». Il ajoute qu’il a examiné au moins deux cas où la chute accidentelle d’un enfant en bas âge d’une hauteur de moins d’1,35 mètre avait « provoqué des fractures quasi identiques à celles de Brandon ». L’opinion du docteur Stephens va dans le même sens : « Depuis l’an 2000, de plus en plus de médecins reconnaissent qu’une lésion fatale à un nourrisson peut, et c’est souvent le cas, faire suite à une chute accidentelle, même d’une hauteur peu élevée [...]. Il est tout simplement faux de dire que seule une chute d’un lit superposé, d’un balcon ou de la fenêtre d’un étage supérieur peut être à l’origine de ce type de lésion. Des médecins légistes, des biomécaniciens et de nombreux pédiatres confirment aujourd’hui que ces comparaisons n’ont aucun fondement scientifique et ne doivent donc pas être établies. »

Dans le rapport qu’elle a rédigé sur cette affaire, le docteur Janice Ophoven fait remarquer : *« Autrefois, on supposait que les caractéristiques d’une fracture telle que celle observée chez Brandon étaient le signe de mauvais traitements. Cependant, à l’heure actuelle, les expériences scientifiques incitent à une approche analytique plus prudente de l’examen des lésions crâniennes. La nature de la fracture ne permet pas en elle-même de déterminer si celle-ci est due à un accident ou à un coup délibéré. »* Enfin, le docteur Kenneth Monson, expert renommé en biomécanique, précise que la « force » avec laquelle la tête de Brandon Baugh aurait heurté le sol selon la version de Cathy Henderson suffirait à provoquer les lésions dont il est mort. D’après lui, l’hypothèse d’une mort accidentelle *« ne peut pas être écartée, au vu de l’état actuel des connaissances scientifiques »*.

Aux États-Unis, le grand nombre d’erreurs mises en évidence ces dernières années dans des affaires de crimes passible de la peine capitale a probablement contribué à la baisse du soutien de l’opinion publique à ce châtement aux conséquences irréversibles. La recherche scientifique a aidé à mettre en ces erreurs en évidence. Ainsi, sur les 124 prisonniers qui ont été libérés du couloir de la mort depuis 1973 parce que leur condamnation était injustifiée, 15 ont été innocentés, dans une large mesure, grâce à des tests ADN. Dans toutes ces affaires, lors du procès en première instance, le parquet avait estimé, et le jury ou le juge confirmé, qu’il ne subsistait aucun doute raisonnable sur la culpabilité de l’accusé. Dans certains cas, le ministère public avait présenté des témoignages d’experts pour étayer sa thèse de culpabilité. Au Texas, par exemple, des enquêteurs ont conclu qu’un incendie dans lequel deux personnes avaient péri en 1986 était criminel, et Ernest Willis a été condamné à mort. Des investigations menées à la suite de son jugement au moyen de méthodes plus modernes ont montré qu’aucun élément ne prouvait qu’il s’agissait d’un incendie criminel, et cet homme a été libéré après avoir passé plus de quinze ans dans le couloir de la mort. Dans le Mississippi, Sabrina Butler a été acquittée lors de la révision de son procès, en 1995, cinq ans après avoir été condamnée à mort pour le meurtre de son bébé de neuf mois. Il apparaît aujourd’hui que cet enfant a probablement été victime d’une maladie kystique des reins ou du syndrome de mort subite du nourrisson.

Depuis que les exécutions judiciaires ont repris aux États-Unis en 1977, les autorités de ce pays ont ôté la vie à 1 076 condamnés, dont 11 femmes. Parmi les 393 personnes exécutées au Texas figuraient trois femmes. Dix-neuf exécutions ont eu lieu en 2007, dont 14 au Texas. Amnesty International est opposée à la peine de mort en toutes circonstances. À l’heure actuelle, 129 pays sont abolitionnistes en droit ou en pratique. Les Garanties des Nations unies pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort disposent que *« la peine capitale ne peut être exécutée que lorsque la culpabilité de la personne accusée d’un crime repose sur des preuves claires et convaincantes ne laissant place à aucune autre interprétation des faits. »*

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes (merci de mentionner le numéro matricule de Cathy Henderson, #999148) :

- exprimez votre compassion pour les parents de Brandon Baugh, et expliquez que vous ne cherchez aucunement à minimiser les souffrances liées à la mort de leur enfant ;

- dites-vous opposé à l’exécution de Cathy Henderson ;

- soulignez le fait que les conclusions récentes d’experts, parmi lesquels figurent des spécialistes de l’analyse biomécanique, qui n’ont pas été présentées lors du procès en première instance, corroborent la version de Cathy Henderson, selon laquelle ce bébé serait mort d’une chute accidentelle ;

- faites remarquer que les progrès scientifiques ont contribué à mettre en évidence de nombreuses condamnations injustifiées à la peine capitale aux États-Unis ces trente dernières années ;
- exhortez les autorités à accorder une grâce à Cathy Henderson.

APPELS À :

Présidente du Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Rissie Owens, Presiding Officer, Board of Pardons and Paroles, Executive Clemency Section
8610 Shoal Creek Boulevard, Austin, TX 78757, États-Unis

Fax : +1 512 463 8120

Formule d'appel : *Dear Ms Owens, / Madame,*

Gouverneur du Texas :

Governor Rick Perry, Office of the Governor, P.O. Box 12428, Austin, Texas 78711-2428, États-Unis

Fax : +1 512 463 1849

Formule d'appel : *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 13 JUIN 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*